

BILLY-CHEVANNES

(Nièvre, canton de Saint-Benin-d'Azy, arrond. de Nevers, 288 bab.)

L'ÉGLISE Saint-Antoine de Chevannes, dont un *en* partie de la construction peut remonter à la fin du XI^e ou au début du XII^e s., a subi en 1982 un grave dommage. Une partie d'une poutre maîtresse de la charpente ayant cédé, la toiture de la nef s'est écoulée. L'édifice avait déjà nécessité à deux reprises au moins des réparations dont celle du chœur en 1689. On n'avait pas alors rétabli l'arc de pierre de l'état ancien, mais un ensemble curieux constitué par une énorme poutre reposant sur les impostes de murs qui renforcent les pilastres de l'ancienne arcade. De 1787 date la réfection du mur pignon du portail, la construction des deux arcs-boutants de la façade et des six de la nef. Un clocher de charpente, en avant du chœur, s'est écroulé au XIX^e s.

L'église possédait un bel ensemble de statues transportées à l'église de Billy ainsi qu'une cloche en bronze datée de 1511. Une Vierge en bois du XII^e s. est conservée à la Porte de Croux à Nevers.

Pour aider les habitants de Chevannes, très attachés à leur église et constitués en une association « Chevannes dans le temps », à exécuter des travaux, la Sauvegarde de l'Art Français a accordé en 1986 une subvention de 20 000 F. L'édifice a été classé Monument historique par arrêté du 16 octobre 1989.

E. C.